

	<b>COMPTE-RENDU</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 22 FEVRIER 2021 à 20h00</b>	Page 1 /12

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-deux Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 15 Février 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoint au Maire  
M. WERKMEISTER – Mmes POUPARD – BERGMANN – DEPAIX – MM. MARTIN – AVICE – FREJOUX –  
MM. CHARRIER – SORAIS – Mmes LABEYRIE – MAZELLA – Conseillers

#### **ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme MAUGUIN à Mme BERTAULT

Mme LOIRAT à M. LALOUETTE

**Secrétaire de séance : M. John AVICE**

**Procès-verbal du 18/01/2021 : Approbation à l'unanimité**

**Retrait à l'ordre du jour : Affaires Générales - Mission de bornage RD 122**

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2021.01.27/03 : Marché relatif aux travaux de réhabilitation du pont du Néman avec la société SEGEC pour un montant de 137.441,50 € H.T.

2021.01.27/04 : Marché relatif à la création d'une piste de Pumptrack avec la société BIKE SOLUTIONS pour un montant de 109.621,00 € H.T.

2021.01.27/05 : Convention de mise à disposition du lac Mousseau en faveur de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du milieu Aquatique de Chinon dans le cadre de la gestion piscicole du plan d'eau pour une durée de 3 ans, à titre gratuit.

2021.02.04/06 : Contrat de maintenance du site internet de la commune avec la société CREASIT pour la somme de 1.261,39 € TTC pour la maintenance, l'assistance, l'hébergement et le support technique et un montant de 216,00 € TTC pour le nom de domaine.

2021.02.05/07 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux des services techniques avec la société BD d'Architectes pour un montant de 21.050,00 € H.T (taux de rémunération de 17.54%).

2021.02.08/08 : Bail précaire en faveur de la société KALITERRA concernant le local 37 rue Jean Brémard pour une période d'un an à compter du 15/02/2021 pour un loyer mensuel de 35 € TTC.

2021.02.12/09 : Dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'une piste cyclable reliant le Bourg au Néman (RD 122) dans le cadre de la dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL).

2021.02.08/10 : Exonération du droit de place du marché hebdomadaire pour les commerçants concernés par la vente de produits considérés non essentiels pour l'année 2020.

**Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**
  - **Projet de territoire - Information**

**Intervenant : Didier GODOY**

Suite à la transmission du projet de territoire au Conseil Municipal, Monsieur GODOY ne relève aucune question ou observation.

- **Contribution au redressement des finances publiques - Contentieux**

**Intervenant : Didier GODOY**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CC-CVL) a initié un contentieux relatif au redressement des finances publiques (CRFP) en 2019, qui a permis de déclarer inconstitutionnelle la disposition législative autorisant ce prélèvement.

A ce titre, les effets juridiques de l'inconstitutionnalité ont été largement réduits par le Conseil constitutionnel dans le temps et sur le plan financier. Il précise que l'affaire est actuellement devant le Conseil d'Etat, celui-ci devant décider si l'arrêté de prélèvement doit être annulé sur la base de cette inconstitutionnalité.

Monsieur le Maire précise que le Parlement n'a pas retenu les propositions d'amendement faites par la CC-CVL. En outre, il précise que l'article 81 de la loi de finances 2021 prévoit non seulement un nouveau mécanisme de prélèvement supposé conforme à la Constitution mais aussi la rétroactivité du prélèvement pour l'exercice 2020 de la CRFP. Or il indique que la Communauté de communes a reçu une notification de prélèvement de la CRFP au titre de l'exercice 2020 et sur la base d'une disposition déjà déclarée inconstitutionnelle le 7 janvier 2021.

Lors du dernier Conseil communautaire, la CC-CVL a décidé de poursuivre le contentieux pour les prélèvements de 2020 et de 2021.

Monsieur le Maire indique que la commune d'Avoine est également prélevée pour un montant annuel de 183 710 € sur des dispositions similaires. Il propose que la commune d'Avoine se joigne au contentieux initié par la Communauté de communes pour contester également le prélèvement au titre de l'année 2021.

Approbation à l'unanimité

- **Fonds de concours – Réhabilitation du manoir de la Baronnière**

**Intervenant : Didier GODOY**

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du Manoir de la Baronnière qui permettrait d'héberger le personnel administratif des affaires culturelles de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire.

Cette réhabilitation pourrait se faire avec la participation de la commune d'Avoine par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 51.557,50 €.

Monsieur CHARRIER souhaite savoir si les planchers sont à refaire ?  
Monsieur GODOY lui répond que les planchers ont déjà été refaits.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**

- **Paiement des factures d'investissement par anticipation au budget**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Dans l'attente du vote du budget, dans le cadre de l'application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune peut par délibération autoriser le paiement des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant équivalant à un quart des crédits autorisés aux chapitres 20-21 et/ou 23 des opérations votées lors du budget 2020 et détaillées ci-après.
- D'ouvrir les crédits en section d'investissement pour l'exercice 2021, dans les limites indiquées ci-dessus et conformément au tableau annexé à la présente.

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021**

<u>Opérations</u>	<u>Prévu 2020</u>	<u>Ouverture 2021</u>
10-Mairie	329 145.56	82 286.39
12- Ecole	254 830.51	63 707.62
40- Tennis	53 500.00	13 375.00
41- Stade M. Vignaud	319 680.56	79 920.14
153 – Lac Mousseau	31 863.09	7 965.77
172 – Travaux des bâtiments publics ERP	125 687.47	31 421.86
173 – Travaux logements communaux	236 028.97	59 007.24
174- Travaux locaux commerciaux	405 200.80	101 300.20
175- Travaux de voirie	667 680.68	166 920.17
182- Création piste cyclable RD 122	100 000.00	25 000.00
192- Mise en accessibilité ERP	195 044.00	48 761.00
ONA-204182 Subventions d'équipement	391 519.30	97 879.82
ONA-Chapitre 21	866 986.50	216 746.62
ONA-Chapitre 23	213 320.07	53 330.01

Approbation à l'unanimité

○ **Subventions 2021**

Suite aux avis favorables de la Commission Sport du 3 février 2021 et de la Commission Finances du 10 février 2021, il est soumis au Conseil les subventions suivantes :

▪ **Subventions Associations sportives**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Association	Subvention de fonctionnement	Vote
Avoine Beaumont Gymnastique (Fonctionnement)	150.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Avoine Beaumont Gymnastique (Action Spécifique – Stage d'été)	2.700,00 €	Approbation à l'unanimité
Avoine Olympique Chinon Cinais	290.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Club d'Echecs	44.100,00 €	Approbation à l'unanimité
USEAB (Fonctionnement)	130.000,00 €	Approbation à l'unanimité
USEAB (Action spécifique – Festirun)	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
USEAB (Subvention exceptionnelle)	2.300,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de pêche	3.200,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de chasse	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Véron Triathlon	5.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Sport Santé Chinon *	2.000,00 €	Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1
Avoine Sport Boule	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Avoine Sport Boule Action spécifique (tournoi stage découverte)	1.280,00 €	Approbation à l'unanimité
Cyclo Sport Chinonais (Action spécifique)	3.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Cyclo Sport Chinonais (Action Exceptionnelle)	3.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Confluence Plongée	6.000,00 €	Approbation à l'unanimité
A cheval l'Escapade	4.000,00 €	Approbation à l'unanimité
A cheval l'Escapade (Exceptionnelle)	10.000,00 €	Approbation à l'unanimité

Les subventions exceptionnelles et spécifiques seront versées sous réserve de la présentation des bilans des actions.

\* Compte tenu de son implication au sein de l'association Sport Santé Chinon, Monsieur SORAIS ne prend pas part au vote.

Monsieur CHARRIER demande comment s'est soldée la saison de l'USEAB sans le festival ?

Monsieur LALOUETTE lui précise que l'USEAB a eu le même niveau de subvention que les autres années, avec moins de charges et du chômage partiel. L'association a donc terminé la saison avec un résultat positif de 58.414,00 €.

Monsieur CHARRIER s'interroge sur l'absence de demande de subvention pour le challenge Manon.

Monsieur GODOY précise qu'il n'y a pas eu de demande cette année mais qu'une enveloppe est prévue si une demande arrive en cours d'année.

▪ **Subventions 2021 – Domaine scolaire**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
USEP (Fonctionnement)	400,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.520,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.820,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

▪ **Subventions 2021 – Associations diverses**

Associations	Sommes	Vote
AFM Téléthon	750,00 €	Approbation à l'unanimité
Association des Anciens Combattants *	700,00 €	Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €	Approbation à l'unanimité
Club Le Temps de Vivre	1.400,00 €	Approbation à l'unanimité
Lire et Dire	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Prévention routière	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de Protection des Animaux	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Amicale du Personnel	340,00 €	Approbation à l'unanimité
Image Club du Véron	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Les Jardins Familiaux	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN (Spécifique)	2.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN (Exceptionnelle)	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Protection civile	200,00 €	Approbation à l'unanimité
Fédération des Aveugles Val de Loire	100,00 €	Approbation à l'unanimité
Harmonie de Huismes	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Harmonie du Véron (Savigny en Véron)	500,00 €	Approbation à l'unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>12.090,00 €</b>	

Les subventions exceptionnelles et spécifiques seront versées sous réserve de la présentation des bilans des actions.

\* Compte tenu de son implication dans l'Association des Anciens Combattants, Madame BERTAULT ne prend pas part au vote.

○ **VTH – Garantie d'emprunt « le val des Noyers »**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Dans le cadre de la construction des logements du « Val des Noyers », Touraine Logement sollicite la commune afin de garantir l'emprunt à hauteur de 35% du prêt d'un montant global de 1.957.883,00 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 35% du prêt d'un montant de 1.957.883,00 euros ;
- De garantir l'emprunt pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**
  - **Motion Projet Hercule**

**Intervenant : Didier GODOY**

Monsieur le Maire expose le projet de réorganisation d'EDF baptisé« *Hercule* » conduisant à la scission du groupe en 3 entités distinctes. Parmi elles, EDF Vert serait appelé à regrouper les activités commerciales, celles de la distribution publique d'électricité à travers une filiale Enedis et enfin les énergies renouvelables hors hydraulique.

Il explique que si l'avenir du groupe EDF est une question fondamentale du point de vue de la sécurité énergétique nationale et de la compétitivité de la France au sein notamment de l'Union européenne, il n'en demeure pas moins inconcevable que les collectivités territoriales et leurs groupements, en charge des services publics locaux de distribution et de fourniture d'électricité à travers leurs syndicats d'énergie, n'aient toujours pas été associées à cette réflexion.

Il note que, sur la base de rares informations qui ont pu filtrer à ce sujet, la création d'EDF Vert porte à l'évidence les risques d'une remise en cause complète de la gouvernance de la distribution publique d'électricité. Parmi ceux-ci, l'émergence d'un actionnariat privé massif pourrait assurément avoir un impact négatif sur la dynamique d'investissement et plus largement sur la qualité du service, car davantage propice à une politique de dividendes élevés qu'à une politique d'investissements ambitieux sur les territoires.

Il souligne que, dans ce contexte, l'éventualité d'importantes hausses tarifaires qui pèseraient alors fortement sur les ménages ne peut être également écartée.

Il précise, enfin, qu'il ne faut pas exclure de ces questions le risque de la perte du droit de propriété des réseaux qui appartiennent aux collectivités, ce qui conduirait inmanquablement à effacer ces dernières du paysage de la distribution d'électricité et à les priver des compétences développées par leurs syndicats d'énergie au service de nos communes et de nos concitoyens.

Il rappelle que, dans le passé récent, le réseau de transport avait été transféré pour une somme dérisoire à RTE, société devenue privée, et le service public associé avait disparu, alors qu'il avait été constitué année après année par le financement des usagers du service.

Le risque d'une opération similaire sur le réseau de distribution est grand avec ce projet HERCULE, et par là-même l'effacement du patrimoine comptable et financier des collectivités au bénéfice d'un opérateur majoritairement privé.

Il termine sur les conséquences fiscales de ce projet qui pourraient être lourdes pour les collectivités territoriales. C'est pourquoi il est demandé qu'une étude d'impact soit réalisée et transmise au parlement et aux collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander :

- que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;
- que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevées ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;
- que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;

- que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- qu'EDF-SEI, dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;
- que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé ;
- qu'une étude d'impact relative à la fiscalité locale reversée par la réorganisation du projet Hercule soit transmise au Parlement et aux représentants des collectivités territoriales ;
- que, pour toutes ces raisons, le Gouvernement renonce au projet Hercule de réorganisation d'EDF.

Approbation à l'unanimité

○ **Commissions Municipales et CCAS - Désignation**

**Intervenant : Didier GODOY**

Suite au décès brutal de Madame AUROUX Karine, il est proposé, sur proposition de la liste « Avoine Ensemble » de désigner Madame Séverine MAZELLA au sein de la Commission vie Locale commerces et artisanat et du CCAS constitués désormais comme suit :

**COMMISSION VIE LOCALE COMMERCES ET ARTISANAT :**

MM. GODOY – LALOUETTE – Mmes HENRY – MAUGUIN – POUPARD – BERGMANN – MAZELLA

**CCAS :**

MM. GODOY – WERKMEISTER – PELOYE – DESBLACHES - Mmes HENRY – BERGMANN – MAUGUIN - BERTAULT – MAZELLA

Les autres commissions municipales restent inchangées.

Approbation à l'unanimité

○ **Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués**

**Intervenant : Didier GODOY**

Il est proposé de délibérer sur le montant des indemnités de fonction du Maire – article L.2123-23-1 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT) - des Maires-Adjoints – article L.2123-24 du CGCT et Conseillers délégués – article L.2123-24-1 du CGCT et suite aux dispositions de la Loi « Démocratie de proximité », publiée au Journal Officiel du 28 février 2002 :

- sur le taux de 47,010 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique 1027, pour l'indemnité du Maire.

- sur le taux de 17,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique 1027, pour l'indemnité de chacun des 5 Maires-Adjoints.

- sur le taux de 4,02 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique 1027, pour l'indemnité de chacun des 4 Conseillers délégués,

Ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

Monsieur GODOY précise que Monsieur AVICE est nommé conseiller délégué au sport auprès de Monsieur LALOUETTE.

Approbation à l'unanimité

○ **Réhabilitation du commerce 2-4 rue des écoles – Avenant**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Le 27 Janvier 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant 1 émanant de la SA PINON, pour un montant de 5.041,27 € HT, qui concerne la création d'une ouverture dans le mur de refend.

Le montant initial du marché étant de 24.020,26 € H.T, l'avenant n°1 de 5.041,27 € H.T porte le marché à la somme de 29.061,53 € H.T.

Monsieur DESBLACHES précise que le plancher a été coulé.

Approbation à l'unanimité

○ **Convention de partenariat « Label Ecoles Numériques »**

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est soumis au Conseil une convention de partenariat établie entre l'académie Orléans-Tours, représentée par Mme Katia BEGUIN, Rectrice et M. GODOY Didier, Maire d'Avoine.

Cette convention définit l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique ainsi que les modalités de financement et d'acquisition des équipements numériques et services associés.

Par cette convention, la commune s'engage à :

- Mettre en place, à partir de la rentrée scolaire 2021, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe ;
- Acquérir les équipements numériques mobiles et services associés et les mettre à la disposition des écoles :

<b>Ecoles</b>	<b>Matériel</b>	<b>Montants</b>
Ecole Maternelle Henri Matisse	1 NAOTIC TABICASE ST1 (pour le transport et le rechargement jusqu'à 10 tablettes.) – 1 borne WIFI – 6 Samsung Galaxy TAB A	3.058,00 €
Ecole Elémentaire Joliot Curie	Serveur NAS + configuration + pare feu + imprimante	4.099,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>7.157,00 €</b>

L'Académie, quant à elle, s'engage à :

- Verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette dernière. La subvention couvre 50 % du montant total du projet avec un plafond maximum de 7.000,00 € par école, soit 3.578,50 € pour la commune d'Avoine.

Approbation à l'unanimité



- **Personnel**

- **Tableau des effectifs au 01/03/2021**

**Intervenant : Didier GODOY**

Suite à l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Technique (CT) en date du 10 février 2021, et à l'avis favorable de la Commission « finances – personnel » en date du 10 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 comme indiqué page suivante afin de procéder :

Pour les emplois permanents :

- à la nomination d'un agent au grade d'attaché,
- à un avancement de grade d'un agent au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Pour les emplois non permanents, à la création d'emplois pour accroissement d'activité.

Approbation à l'unanimité

Personnels sur emplois permanents

Filière/Cadre d'emplois/Grade	Ancienne situation			Nouvelle situation			Modification à compter du
	TC	TNC	Durée hebdomadaire	TC	TNC	Durée hebdomadaire	
<b>Filière administrative</b>							
<b>Attachés</b>							
<i>Attaché</i>	1			2			01/03/2021
<b>Rédacteurs</b>							
<i>Rédacteur principal de 1ère classe</i>	1			0			le jour de l'avancement de grade des agents
<i>Rédacteur principal de 2ème classe</i>				1			01/03/2021
<i>Rédacteur</i>	1			0			le jour de l'avancement de grade des agents
<b>Adjoints administratifs</b>							
<i>Adjoint administratif principal 2ème classe</i>	2	1	28/35	2	1	28/35	
<i>Adjoint administratif</i>	7			7			
<b>Filière culturelle</b>							
<b>Attaché de conservation du patrimoine</b>							
<i>Attaché de conservation du patrimoine</i>	1			1			
<b>Filière Police Municipale</b>							
<b>Agents de Police Municipale</b>							
<i>Brigadier- Chef principal de Police Municipale</i>	1			1			
<i>Gardien-Brigadier de Police Municipale</i>	1			1			
<b>Filière sportive</b>							
<b>Educateur territorial APS</b>							
<i>Educateur territorial APS</i>	1			1			
<b>Filière technique</b>							
<b>Techniciens</b>							
<i>Technicien principal de 1ère classe</i>	3			3			
<i>Technicien</i>	2			2			
<b>Agents de maîtrise</b>							
<i>Agent de maîtrise principal</i>	1			1			
<i>Agent de maîtrise</i>	1			1			
<b>Adjoints techniques</b>							
<i>Adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5			5			
<i>Adjoint technique principal de 2ème classe</i>	8			8			
		1	30/35		1	30/35	
		1	28/35		1	28/35	
<i>Adjoint technique</i>	7	2	20.5/35	7	2	20.5/35	
	43	7		43	7		

Personnels sur postes non permanents (accroissement d'activité)

Filière/Cadre d'emplois/Grade	TC	TNC	Durée hebdomadaire	Durée de la mission
<b>Filière administrative</b>				
<b>Adjoints administratifs</b>				
<i>Adjoint administratif</i>	1			3 mois
<b>Filière technique</b>				
<b>Adjoints techniques</b>				
<i>Adjoint technique</i>	2			6 mois
<i>Adjoint technique</i>	5			2 mois

- Revalorisation des plafonds su RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021

Intervenant : Didier GODOY

Suite à l'avis favorable des membres du Comité Technique (CT) en date du 11 février 2021, et à l'avis favorable de la Commission « finances – personnel » en date du 11 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer le groupe A2 correspondant à l'emploi de Direction Générale des Services Adjointe avec les montants annuels maximum de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) comme suit:

**Catégorie A**

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel de l'IFSE (en €)		
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)	Montant plafond à l'Etat (en €) (indicatif)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 2	Attaché territorial	Direction Générale des Services Adjointe	11 500 €	32 130 €	13 600 €

Il est également proposé de créer le groupe A2 correspondant à l'emploi de Direction Générale des Services Adjointe avec les montants annuels maximum du complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA) pour l'ensemble des catégories et des groupes :

**Catégorie A**

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel du CIA (en €)	
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum du CIA retenu par l'organe délibérant (en €)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 2	Attaché territorial	- Direction Générale des Services Adjointe	2 100 €	13 600 €

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2021.

Les autres articles restent inchangés.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **Avoine Zone Groove 2021 - Contrats**

Suite aux annonces de Madame la Ministre en charge de la culture, Roselyne BACHELOT, il est précisé au Conseil Municipal que la commune d'Avoine est en réflexion s'agissant des différentes modalités d'organisation du festival.

A ce jour, aucune décision n'a été prise quant à son annulation. C'est la raison pour laquelle, il est soumis au Conseil les contrats suivants pour la programmation du festival :

- SAS ALLO FLORIDE PRODUCTIONS pour la prestation de « OFENBACH LIVE » du 25 juin 2021 à 22h30 sur la scène principale pour un montant de 42.200,00 € TTC
- ASSOCIATION ENCLUME TOUR pour la prestation de « CHILLIDOGS » du 26 juin 2021 à 18h00 sur la scène région Centre pour un montant de 1.000,00 € TTC
- ZAMORA PRODUCTIONS SARL pour la prestation de « THE BROOKS – Anyday Now » du 26 juin 2021 à 19h00 sur la scène Resto Groove pour un montant de 2.532,00 € TTC.
- SA CORIDA pour la prestation de « CATHERINE RINGER CHANTE LES RITA MITSOUKO » du 26 juin 2021 à 22H30 sur la scène principale pour un montant de 80.000,00 € H.T.

POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1

- **Avoine Zone Groove 2021 – Convention de partenariat ALOUETTE**

Il est soumis au Conseil une convention de partenariat émanant de la SAS ALOUETTE. Cette convention a pour but de fixer les conditions détaillées du partenariat entre la Mairie d'AVOINE et la SAS ALOUETTE, notamment la diffusion de spots publicitaires et l'organisation d'un jeu concours.

POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1

- **Questions Diverses**

Monsieur GODOY fait part au Conseil Municipal que suite à la mise à disposition de la salle Mansart pour la pause méridienne, les travailleurs des entreprises intervenant sur Avoine ont adressé leurs remerciements tant sur la qualité du lieu que du bon accueil réservé par C. DOUET, Agent Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
**John AVICE**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

